



HAL
open science

Master Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Administration publique. 2012, Université de Strasbourg.
hceres-02028987

HAL Id: hceres-02028987

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028987>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Administration publique

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130005262

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Strasbourg

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Administration publique* vise à la formation, initiale et continue, des cadres et cadres supérieurs des fonctions publiques (nationale, territoriale et hospitalière), des organismes parapublics, des organismes sociaux, voire des entreprises en relation d'affaires avec les personnes publiques. Elle contribue également à la formation continue de cadres de haut niveau de la fonction publique d'autres Etats.

Elle s'inscrit dans une approche scientifique et pédagogique transversale combinant les savoirs juridiques, économiques et de gestion, et elle est en ce sens adossée à deux centres de recherches, l'un à dominante juridique (l'Institut de recherche Carré de Malberg, Equipe d'accueil (EA) 3399), l'autre à dominante économique et gestionnaire (le Laboratoire de recherche en gestion et économie, EA 2364). Très liée aux secteurs professionnels qui participent aux formations des différentes spécialités et ouverte sur l'international, la mention appartient au Pôle européen d'administration publique (PEAP) qui lie, par convention, l'Ecole nationale d'administration (ENA), l'Institut national des études territoriales (INET), l'Institut d'études politiques (IEP) de l'Université de Strasbourg (UDS), l'Euro-Institut, et de nombreuses collectivités territoriales.

La mention propose cinq spécialités :

- *Administration publique générale*,
- *Carrières et action publiques (CAP)* (avec deux parcours : *Administration générale et sociale (AGS)* et *Management et gestions publics (MGP)*),
- *Administrations locales et régionales en Europe (ALORE)* (avec deux parcours : *Administration des collectivités territoriales (ACT)* et *Autonomie locale et politiques publiques en Europe (ALPPE)*),
- *Management des organismes sociaux (MOS)*,
- *Management public*.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dossier structuré, qui parvient dans l'ensemble à justifier la place de la mention au sein des formations de l'UDS et dans l'environnement local, national et européen. Même si parfois l'équipe donne l'impression de travailler « en autarcie », ou du moins en déconnexion avec les autres masters de droit public de l'UDS, et au-delà, de l'académie de Strasbourg.

Le pilotage de la mention est bien organisé, avec la présence d'un conseil pédagogique et d'un conseil de perfectionnement adjoignant des professionnels. Les responsables de la mention ont noué de très intéressants partenariats importants pour les étudiants (ENA, INET, Euro-Institut) et ont développé un double diplôme avec l'Université d'York à Toronto (extension à toutes les spécialités prévue à la rentrée 2012).

Si la présentation des spécialités de M2 est correcte, les informations fournies sur la première année (M1) et sur l'articulation générale des M1, dont sont issus les étudiants, et des spécialités de M2 sont quand même très parcellaires. Il est par ailleurs précisé que des aménagements sont possibles pour les étudiants en situation particulière comme les salariés ou les handicapés.

La formation, pour chaque seconde année de master (M2), est individualisée, mais on peut relever qu'il existe des mutualisations entre parcours et/ou spécialités.

On compte moins d'une cinquantaine d'inscrits en M1 et autour de 55 inscrits en M2 répartis sur les cinq spécialités, ce qui est un nombre faible compte tenu des ambitions affichées. Le taux de réussite en M2 est faible compte tenu de la sélection à l'entrée (64,3 %), en même temps ce chiffre est peu significatif, car il est global pour l'ensemble des spécialités. La redondance de certaines thématiques interroge enfin quant à l'existence d'un risque de concurrence entre les différentes spécialités, et milite en faveur d'une réorganisation.

Sur le plan de la recherche, la mention est adossée aux deux laboratoires précités ainsi qu'aux structures de recherche de l'ENA.

La faiblesse des informations sur le devenir des étudiants (seul un taux global d'insertion professionnelle est donné pour l'ensemble de la mention (100 % en 2010), mais avec un taux de réponse pas très élevé, moins de 58 %) interroge cependant quant à la pertinence de certaines spécialités formant la mention. Il semble étonnant de ne pas disposer de données sur l'insertion des étudiants, notamment dans des spécialités préparant des concours administratifs.

- Points forts :

- Les excellentes relations développées avec des partenaires prestigieux, sur le plan national, européen et international.
- Un bon adossement à la recherche.
- La bonne prise en compte des étudiants à statut particulier et des étudiants en formation continue, qui pourra faciliter la pérennisation des effectifs.

- Points faibles :

- La faiblesse des informations sur les taux d'insertion et de réussite aux concours administratifs.
- Le manque de lisibilité de la structure sur les deux années de mention.
- La faiblesse du nombre d'étudiants par rapport au nombre de spécialités.

Recommandations pour l'établissement

La place du M1 par rapport aux spécialités devrait être mieux explicitée, de même que son organisation et son ouverture vers les M2. Il serait également envisageable de rationaliser l'offre en M2, quitte à « fusionner » certaines spécialités entre elles, et il faudrait impérativement consentir un effort particulier au suivi des étudiants et rendre publiques les informations recueillies. Des rapprochements, voire des mutualisations, pourraient être opérés *a minima* avec les autres mentions de droit public de l'UDS, voire également avec celles de l'Université de Haute-Alsace.



Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | 48 | 44 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 56 | 55 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | 81,3 | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Effectifs d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | 14 | 8 |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | 16,67 | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 64,3 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | 2,78 | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | 94,7 | 100 | | |
| | | 42,2 | 57,6 | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention | | | | | |



Appréciation par spécialité

Administration publique générale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité s'adresse uniquement à des étudiants étrangers, déjà cadres de haut niveau au sein des administrations de leurs Etats respectifs. Elle n'est donc ouverte qu'en formation continue, après une sélection dans le cadre de l'accès au Cycle international long (CIL) de l'Ecole nationale d'administration (ENA).

Elle a pour vocation de permettre à ces étudiants d'acquérir des compétences dans le domaine de l'administration européenne, française (nationale et locale). Elle s'inscrit dans une démarche comparative, de façon à permettre aux étudiants étrangers l'utilisation des compétences acquises de retour dans leur pays d'origine.

- Appréciation :

La spécialité répond bien à un besoin spécifique et original, celui de la formation des hauts fonctionnaires étrangers. Le partenariat avec l'ENA est à cet égard parfaitement approprié. Il s'agit donc d'une formation commune à l'ENA et à l'IEP. Elle est pilotée par un comité pédagogique représentant les deux institutions et assurant la coordination scientifique, pédagogique et administrative de la mention.

Tout à fait déconnectée du M1, comme le reconnaît le dossier lui-même (en tant que M2 « flottant »), elle se déroule sur 18 mois avec des enseignements dispensés par les deux structures.

Le dossier ne comporte pas le minimum d'informations attendues sur la spécialité, tant à propos du nombre d'étudiants que de leur suivi pendant et après leur sortie, même si le fait qu'il s'agisse d'une spécialité en formation continue au profit d'étudiants étrangers fonctionnaires dans des Etats étrangers peut expliquer partiellement ce défaut.

- Points forts :

- L'adossement à l'ENA, et la participation développée avec l'INET, gages de qualité et de rigueur, avec un public forcément performant.
- Une bonne organisation pédagogique qui garantit une formation très complète et une véritable ouverture européenne.
- Deux stages obligatoires pour une durée totale de neuf mois.

- Points faibles :

- L'absence de première année de master correspondant.
- Trop peu de renseignements sur le fonctionnement du partenariat avec l'ENA.
- Trop peu de renseignements sur les relations avec les milieux socio-professionnels.



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de rendre plus lisible le contenu et les résultats de la spécialité et de garantir un meilleur suivi administratif de la formation. Le dossier de la spécialité devait être plus complet.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement



Carrières et action publiques

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation offre une spécialisation dans les domaines de l'administration et de l'action publiques de l'Etat. Elle se trouve au croisement de deux thématiques d'études : les réformes de la puissance et de l'intervention publiques. C'est une spécialité transversale, puisque les métiers liés à l'administration font appel aussi bien à des compétences juridiques qu'économiques et de gestion ou encore de sciences administrative et politique. Elle est la seule de cette nature dans tout le grand-est.

La spécialité comprend deux parcours. Le parcours *Administration générale et sociale* (AGS) déjà existant et le parcours *Management et gestion publics* (MGP, porté par l'IEP et l'Ecole de management (EM) de l'UDS) dont la création est demandée.

- Appréciation :

La spécialité se distingue par son caractère opérationnel, au regard des compétences apportées (diriger une équipe, évaluer la situation administrative, maîtriser la législation, prise de parole en public...) et des modalités pédagogiques utilisées (travail sur des études de cas, simulations, rédaction mémoire...). L'aspect professionnalisant semble bien mis en pratique par une équipe pédagogique composée à la fois d'universitaires et de professionnels.

La spécialité repose bien sur un M1 correspondant.

La spécialité coopère avec plusieurs universités étrangères (Master of Public Administration commun aux Hochschule de Kehl et Ludwigsburg en particulier). Les deux parcours accueillent également des étudiants du Glendon College de Toronto, ce qui témoigne de relations internationales actives au profit des étudiants.

L'effectif est de 71 étudiants sur trois ans, soit une moyenne de 24 étudiants par an. La prévision est de 40 étudiants, ce qui s'explique par la création d'un nouveau parcours.

Le dossier ne donne aucune information sur l'insertion professionnelle des étudiants, alors que l'un des principaux débouchés concerne les concours administratifs. Aucune indication n'est donc donnée sur la réussite des étudiants à ces concours.

- Points forts :

- Des partenariats forts avec des organismes reconnus sur le plan national et européen, garantissant la légitimité de la formation.
- Une pluridisciplinarité parfaitement adaptée à la thématique.
- Des relations internationales actives.

- Points faibles :

- Les deux parcours de la spécialité paraissent redondants et la structure de l'ensemble est parfois peu lisible.
- L'absence totale de suivi des étudiants après l'obtention du diplôme (absence de données sur l'insertion).
- Le peu de mutualisation avec les autres spécialités de la mention.

Recommandations pour l'établissement

Les unités d'enseignements (UE) pourraient être regroupées de façon à mieux appréhender le contenu de la formation. Il est par ailleurs regrettable qu'une meilleure communication n'apparaisse pas de manière plus évidente avec les autres spécialités de la mention, voire avec d'autres mentions de l'université. Le dossier devrait fournir les données minimales sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 24 | 20 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Effectifs d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 83,3 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |



Administrations locales et régionales en Europe

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Double diplôme avec le master *Administration publique et affaires internationales* de Glendon college, Université d'York, Toronto

- Présentation de la spécialité :

La formation permet de consolider des connaissances interdisciplinaires en droit, économie et gestion. Ouverte tant en formation initiale qu'en formation continue, elle prépare aux métiers des collectivités territoriales ou des organismes en relation avec ces collectivités, principalement par des modules d'entraînement aux concours. La spécialité a pour principal objet de former les étudiants aux aspects juridiques, financiers et managériaux des métiers au sein des collectivités territoriales ou des organismes en relation avec des collectivités territoriales. Elle comprend deux parcours. Le parcours *Autonomie locale et politiques publiques en Europe* (ALPPE) qui est le support d'un double diplôme de master porté à la fois par l'IEP de Strasbourg et le Glendon College de Toronto, et le parcours *Administration des collectivités territoriales* (ACT) qui bénéficiera bientôt du double diplôme.

- Appréciation :

Lorsque l'on examine la structure des enseignements, la spécialité est finalement assez mal différenciée de la spécialité *Carrières et action publiques*. Le semestre 3 propose essentiellement des cours communs aux deux parcours et même à la spécialité *Carrières et action publiques* avec seulement deux UE différenciant les deux parcours. En revanche, le semestre 4 est dédié à l'un ou l'autre des deux parcours. De manière générale, les UE sont nombreuses, ce qui affecte la lisibilité de la structure de la spécialité.

On se demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un parcours que d'une spécialité, même si elle comporte actuellement elle-même deux parcours qui étaient anciennement des spécialités. Elle présente le même avantage de proposer une formation assez professionnalisante et de bénéficier d'une équipe pédagogique mixte riche d'universitaires (notamment de la section 02) et de praticiens.

Le dossier ne comporte pas d'informations précises sur l'insertion professionnelle des étudiants, alors que l'un des parcours vise clairement les concours de la fonction publique territoriale.

- Points forts :

- La pluridisciplinarité et l'organisation de la formation.
- Les collaborations développées avec de nombreuses institutions européennes et les échanges pratiqués dans ce cadre.
- Des relations internationales actives.

- Points faibles :

- La particularité de la spécialité n'apparaît pas très clairement par rapport aux autres spécialités développées dans la mention, et fait craindre le risque de concurrence.
- L'incapacité à donner des informations précises sur le suivi des étudiants, notamment en termes d'insertion professionnelle.

Recommandations pour l'établissement

Les UE pourraient être redéfinies de façon à être moins nombreuses et permettre de mieux appréhender le contenu de la formation. Il faudrait éclairer la raison d'être de la formation par rapport à la spécialité *Carrières et action publiques*. Le diplôme gagnerait en outre en légitimité à afficher le devenir et les taux d'insertion de ses étudiants (ainsi qu'un taux de réussite aux concours).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) parcours <i>Autonomie locale et politiques publiques en Europe</i> | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 7 | 9 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Effectifs d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE
(fourni par l'établissement) parcours *Administration des collectivités territoriales*

| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 15 | 17 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Effectifs d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | 72,7 | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |



Management des organismes sociaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation permet d'acquérir des connaissances sur le paysage institutionnel de la protection sociale (connaissance des différents acteurs et des différents risques). Elle permet également de maîtriser les différents outils de management nécessaires à la gestion de projets. Cette spécialité est ouverte tant en formation initiale que continue.

- Appréciation :

Une spécialité dont la maquette repose sur un découpage classique des unités d'enseignement, encore que les appellations d'UE de « parcours » ne soient pas très éloquentes, au regard du vocabulaire par ailleurs employé. Compte tenu de la structure de la formation, la différenciation de la spécialité par rapport aux autres spécialités de la mention est difficile à cerner. Malgré sa différence tenant à sa connotation protection sociale, elle ne semble pas avoir réellement d'autonomie.

Il semble que le semestre 3 propose essentiellement des cours communs aux autres spécialités. En revanche, le semestre 4 est dédié à la spécialité. De manière générale, les UE sont vraiment nombreuses, ce qui affecte la lisibilité de la structure de la spécialité et de ses relations avec les autres spécialités de la mention.

Plusieurs partenariats sont mis en place (l'Institut régional d'administration (IRA) de Metz, l'Ecole nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S), la Chambre régionale de l'économie sociale, ou encore le Secrétariat général aux affaires régionales et européennes d'Alsace), sans que le dossier ne donne beaucoup de détails sur ces relations.

L'équipe pédagogique comporte une bonne mixité entre des enseignants-chercheurs et des professionnels du secteur ou de l'action sociale. La professionnalisation des étudiants passe par différents exercices (travail collectif et rapport de stage notamment).

- Points forts :

- Une formation assez professionnalisante.
- La mixité intéressante de l'équipe pédagogique (diversité des professionnels notamment).

- Points faibles :

- Le manque de lisibilité de la structure de la spécialité et de ses relations avec les autres spécialités de la mention.
- Un faible effectif.

Recommandations pour l'établissement

Cette spécialité tournée vers la protection sociale devrait davantage se singulariser des autres spécialités afin d'asseoir l'opportunité de son existence et ses caractéristiques particulières devraient être mieux marquées. L'expression « option » serait préférable à celle de « parcours » dans la maquette de la formation.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

| TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement) | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 | | | | | |
| Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 | | | | 10 | 9 |
| Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2) | | | | | |
| Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant | | | | | |
| Effectifs d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant | | | | | |
| Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu) | | | | | |
| Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme) | | | | | |
| Taux de poursuite en doctorat | | | | | |
| Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête. | | | | | |
| | | | | | |
| Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique | | | | | |
| | M1 | | M2 | | |
| Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré) | | | | | |
| Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle | | | | | |
| Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité | | | | | |
| Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité | | | | | |



Management public

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Strasbourg

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité est de permettre aux étudiants (en contrat d'apprentissage) et au personnel de la fonction publique (en formation continue) d'acquérir des compétences managériales spécifiquement orientées vers le secteur public : gestion des personnels de la fonction publique (statuts des fonctionnaires, recrutements, évolution, dialogue social), gestion budgétaire et financière (montage de budget, tableau de bord, indicateur de performance), management des processus (conduite de projet, conduite du changement, communication), système d'information. La formation s'effectue en partenariat avec l'Institut régional d'administration (IRA) de Metz.

- Appréciation :

Le dossier est très mal construit. Il ne permet pas toujours de trouver les réponses nécessaires à légitimer cette spécialité, d'autant qu'il s'agit d'une création. Son autonomie en tant que spécialité n'est pas réellement justifiée. Le dossier ne donne pas les informations nécessaires sur le fait que la spécialité soit ouverte en apprentissage pour les étudiants en formation initiale et en formation continue pour les agents déjà en place.

Le semestre 3 propose essentiellement des cours communs aux autres spécialités. En revanche, le semestre 4 est dédié. De manière générale, les UE sont nombreuses, ce qui affecte la lisibilité de la structure de la spécialité. L'équipe pédagogique est riche d'universitaires (sections 02, 05, 06) et de praticiens.

- Point fort :
 - La bonne mixité de l'équipe pédagogique (entre les universitaires et les praticiens).
- Points faibles :
 - La finalité de la spécialité, dont on peut se demander si elle ne vient pas en redondance avec d'autres.
 - L'absence de données sur des points importants.

Recommandations pour l'établissement

Un effort d'affichage et d'ajustement paraît nécessaire afin de justifier véritablement cette spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

La spécialité est en création, il n'y a donc pas de bilan



Observations de l'établissement



Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur

**Agence d'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur**
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne
75002 PARIS

Alain BERETZ
Président

Affaire suivie par
Frédérique GRANET-
LAMBRECHTS
Vice-présidente Formations
Initiale et Continue

Strasbourg, le 10 juillet 2012

Objet : Evaluation de la mention Administration publique en Master
Nos Réf. : FG/MA/N° 2012-108

Secrétariat :
Martine ARRO
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la réponse à l'évaluation réalisée par les experts de l'AERES du dossier transmis en différé par l'Université de Strasbourg, dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C, en ce qui concerne la mention Administration publique en Master.

Je vous en souhaite bonne réception et vous renouvelle mes remerciements pour avoir accepté de procéder à cette évaluation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n°S3MA130005262

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation.

Refondée au 1^{er} janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Sur l'ensemble de la mention

- L'évaluation de la Mention *Administration publique* par les experts de l'AERES appelle, tout d'abord, une réponse à la critique relative au «*manque de lisibilité de la structure sur les deux années de la mention*» (page 2 du rapport). Le «*point faible*» ainsi relevé s'articule autour de deux séries de griefs.

Le premier concerne l'articulation entre M1 et M2, laquelle «*devrait être mieux explicitée*» (page 2 du rapport).

Il est vrai que la Mention *Administration publique* n'est pas construite sur le modèle d'un Master tubulaire. Il y a, en réalité, plusieurs parcours de formation en M1 conduisant, pour partie, aux différentes spécialités en M2 *Administration publique*. Les principaux parcours concernés en M1 par la formation en administration publique sont le M1 de l'IPAG, le M1 de la Faculté de Droit (surtout sa spécialisation en Droit public) et la 4^{ème} année du diplôme de l'IEP (surtout la filière *Administration publique*). En outre, les étudiants de ces différents M1 peuvent se diriger vers d'autres formations que celles offertes par les spécialités de la mention *Administration publique* en M2 (par exemple, la Prépa ENA, la Prépa INET ou encore le M2 de Droit public fondamental).

Une telle situation est inévitable et traduit, en l'état actuel de la réglementation, les limites structurelles de l'unité de la formation de Master, dès lors que, dans le domaine Droit, Economie et Gestion, un chaînage direct et complet n'est pas opéré entre le M1 et le M2.

Le second grief - à notre sens plus signifiant - porte sur l'architecture d'ensemble des spécialités et parcours de M2 et tient au «*risque de concurrence entre les différentes spécialités*», lequel «*milite en faveur d'une réorganisation*» (page 2 du rapport).

Il apparaît, en effet, judicieux de développer la mutualisation de certains enseignements, voire de certaines formations, comme le recommande le rapport d'évaluation.

Cela relève cependant d'un travail délicat, dans lequel l'équipe pédagogique de la mention entend s'inscrire afin de «*rationaliser l'offre de M2*», comme l'indique le rapport (page 2). Nous partageons le souci d'une telle démarche afin de tenir pleinement compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur les universités.

Pour autant, cette nécessaire démarche de rationalisation et de mutualisation, si elle doit prendre en compte la réalité des coûts de l'offre de formation, doit également s'inscrire dans une approche pédagogique réaliste. Or, de ce point de vue, l'affirmation selon laquelle «*l'équipe donne l'impression de travailler «en autarcie» ou du moins en déconnexion avec les autres Masters de droit public de l'Université de Strasbourg et au-delà de l'académie de Strasbourg*» (page 2) n'est pas exacte. En effet, la mutualisation et le rapprochement des formations ne saurait conduire à la mise en commun d'enseignements de niveaux de spécialisation très différents (un séminaire du M2 de Droit public fondamental n'est pas un cours de préparation aux concours administratifs, par exemple) ou destinés à des étudiants suivant des formations dans des lieux éloignés (une mutualisation d'enseignements récurrents entre l'Université de Strasbourg et l'Université de Haute-Alsace paraît bien artificielle).

- S'agissant, en deuxième lieu, de la critique tenant à la faiblesse du nombre d'étudiants par rapport au nombre des spécialités, il convient de prendre garde de comparer des données relative à une même période (2010/2011). Or, le rapport semble comparer les inscrits de l'année universitaire 2010/2011 à l'offre de formation dont la création est proposée dans le cadre de la présente campagne d'habilitation. L'augmentation de cette dernière induira inévitablement une augmentation du nombre des étudiants concernés. Ainsi, la nouvelle spécialité en *Administration publique générale* attirera de nouveaux publics, en l'occurrence les élèves étrangers de l'ENA.

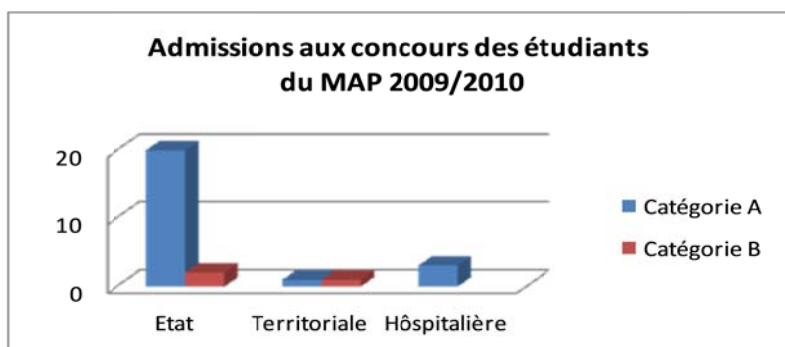
Sur le M1 Administration publique (IPAG)

Le Master 1 Administration Publique de l'IPAG est l'un des Masters qui alimentent les Masters 2 de la mention Administration publique de l'IEP ; ainsi, par exemple, dans une promotion du Master 2 Administrations locales et régionales en Europe (ALORE), il n'y a en moyenne que trois ou quatre étudiants issus du Master 1 de l'IPAG. Cela signifie que les autres étudiants de Master 2 sont issus de différents Masters 1 de l'Université de Strasbourg et d'ailleurs, et surtout des IEP. En majorité, c'est la quatrième année de l'IEP de Strasbourg et des autres IEP de province, section Administration Publique, qui alimente les Masters 2 de la mention Administration publique. Il faut rappeler que l'IEP de Strasbourg est une composante à part entière de l'université.

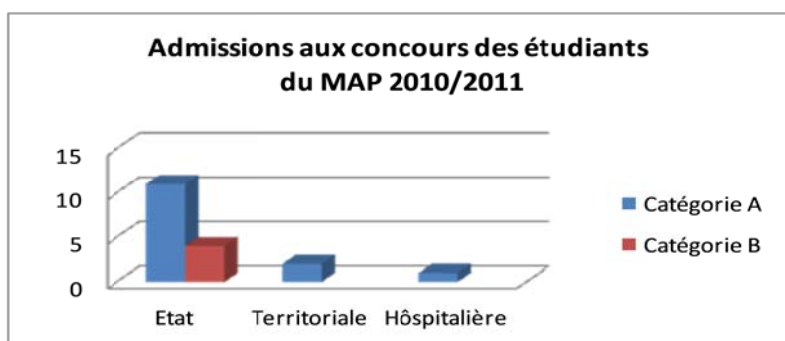
Le Master 1 de l'IPAG a en moyenne 45 étudiants par promotion (pour mémoire : il y a près d'une centaine de candidatures). Durant l'année de Master 1, une minorité seulement des étudiants de la promotion tente des concours de catégorie A ou B. En effet, durant la scolarité en Master 1, les étudiants privilégient très clairement le diplôme aux concours administratifs et l'accès à un Master 2 à toute entrée sur le marché du travail !

L'IPAG emploie un agent à temps complet pour suivre l'intégration professionnelle des étudiants, notamment ceux de Master 1. Chaque année, un rapport sur l'intégration professionnelle des étudiants de l'IPAG est soumis au conseil de la composante. Chaque semestre, le responsable du Master 1 organise un forum de l'emploi qui se greffe sur la traditionnelle journée des Masters ; ce forum permet aux étudiants de Master 1 de rencontrer des anciens, qui sont entrés dans la vie professionnelle. Chaque année, les différents corps de fonctionnaires viennent présenter leurs concours : Inspection des finances publiques, Inspection des douanes, IRA, Armées, EN3S, Hôpitaux, CNFPT, etc. Les étudiants de Master 1 sont donc éclairés sur les possibilités professionnelles qui leur sont offertes. Il faut préciser que dans le cadre de l'UE 4, chaque étudiant subit une épreuve d'entretien professionnel sur la base d'un concours qu'il choisit (et qu'il compte passer l'année suivante, par exemple).

| ADMISSIONS AUX CONCOURS des étudiants du MAP 2009/2010 | | |
|---|--------------------|--------------------|
| | Catégorie A | Catégorie B |
| Etat | 20 | 2 |
| Territoriale | 1 | 1 |
| Hôpitalière | 3 | |



| ADMISSIONS AUX CONCOURS des étudiants du MAP 2010/2011 | | |
|---|--------------------|--------------------|
| | Catégorie A | Catégorie B |
| Etat | 11 | 4 |
| Territoriale | 2 | |
| Hôpitalière | 1 | |



| ADMISSIONS AUX CONCOURS des étudiants du MAP 2011/2012 | | |
|---|-------------|-------------|
| | Catégorie A | Catégorie B |
| Etat | 6 | 7 |
| Territoriale | | 1 |
| Hôpitalière | | |



Sur la spécialité *Administration publique générale*

Les observations de l'AERES et, tout particulièrement, les «*points faibles*» relevés par celle-ci, appellent deux séries d'observations.

- Les premières sont relatives à la critique tenant à «*l'absence de première année de master correspondant*» (page 4), alors même que le rapport avait bien relevé l'originalité du parcours en cause, offert aux seuls élèves étrangers de l'ENA, qui se déroule sur une durée de 18 mois et est conçu selon un schéma dit de M2 «*flottant*».

Il serait, en effet, totalement artificiel de rattacher cette spécialité à un M1 particulier, les élèves étrangers venant d'horizons administratifs et universitaires très différents et n'envisageant aucunement une reprise d'études à un niveau M1.

- La seconde observation concerne la critique tenant au «*trop peu de renseignements*» fournis sur le fonctionnement du partenariat avec l'ENA et sur les relations avec les milieux socioprofessionnels.

Cette critique paraît bien rigoureuse, dès lors que la formation était en cours d'élaboration (et donc de discussion avec l'ENA) au moment de l'établissement des dossiers à destination de l'AERES. Ainsi, la convention entre l'Université de Strasbourg et l'ENA qui organise cette coopération n'a été adoptée que récemment par le Conseil d'Administration de l'Université.

Sur la spécialité *Carrières et action publiques*

Redondance des deux parcours de la spécialité : cette remarque étonne tant les objectifs des deux formations, comme les profils et les débouchés des étudiants, sont différents, même si des enseignements sont évidemment partagés (50 % communs). La première exceptée, les UE des deux parcours sont toutefois distinctes.

Le parcours Administration Générale et Sociale forme surtout des étudiants qui se destinent à un recrutement par concours. Il est essentiellement généraliste et offre une spécialisation modérée dans plusieurs domaines propres aux concours administratifs (juridique, économique, social). Dans son organisation, ses exercices et thématiques, il s'inspire principalement de la forme des concours qui, à côté d'un tronc commun, offrent une série d'options. L'exercice principal est l'étude de dossier et la rédaction de notes. Le parcours correspond aux fonctions administratives générales.

Le parcours Management et Gestion Publics forme des étudiants spécialisés dans les domaines de la gestion (comptabilité, contrôle, évaluation) mais aussi du management (ressources humaines, changement organisationnel) dans ses versants publics et privés. Il est, du reste, commun avec l'Ecole de Management de Strasbourg, ce qui ne semble pas avoir été considéré à sa juste valeur par le rapport. Le parcours ne comporte pas d'option. Il fait une place essentielle à la résolution de cas pratiques financiers ou organisationnels, à la simulation de projets, ainsi qu'à un stage lourd. Les débouchés des étudiants se font sur profil et ne visent pas exclusivement les administrations. Les fonctions essentiellement visées sont celles de gestionnaires, de comptables, de pilotage ou encore d'évaluation.

Sans doute est-il nécessaire de mieux faire ressortir ces différences.

Manque de mutualisation avec les autres spécialités : il convient de rappeler qu'outre les mutualisations entre les deux parcours de la spécialité, il existe une certaine mutualisation avec la spécialité Administrations locales et régionales en Europe (ALORE) et la Préparation ENA de l'IEP, ainsi qu'avec le Master of Public Administration de la Hochschule de Kehl. S'il est certainement souhaitable d'accroître encore les mutualisations, les contraintes techniques de synchronisation des emplois du temps, et des semestres (avec l'Allemagne), rendent bien difficile leur mise en œuvre effective.

Devenir des étudiants : il est erroné de considérer qu'il n'y aurait aucun suivi des étudiants. Aucune demande spécifique à cet égard ne figurait dans le dossier d'origine. Au-delà des données de l'ORESIPÉ concernant la mention Administration publique et établies par l'Université de Strasbourg, au niveau de la spécialité le suivi des étudiants permet de disposer des données ci-dessous. Il reste toutefois difficile d'obtenir un taux de réponse très élevé.

Résultats à un an de la promotion Administration Générale et Sociale (AGS) 2009 : 56 % en emploi, 25 % en recherche d'emploi ; 19 % poursuite d'études.

Résultats (partiels) des étudiants en formation initiale de la promotion Administration Générale et Sociale (AGS) 2010, avant la fin de l'année universitaire, admis à des concours administratifs :

- EN3S : **1**
- Directeur d'établissement sanitaire, social et MS : **2**
- Inspecteur du Trésor public : **2**
- IRA : **3**
- Attaché territorial : **1**
- Directeur d'insertion et de probation : **1**

Résultats (partiels) des étudiants en formation initiale de la promotion Administration Générale et Sociale (AGS) 2011, avant la fin de l'année universitaire :

- 8 admissibilités
- 6 admissions (IRA ; Inspecteur DGFIP ; attaché territorial ; Inspecteur des Douanes).
- 1 recrutement cabinet de conseil DELOITTE.

Pas de résultat pour l'instant pour le parcours Management et Gestion Publics (MGP) qui vient d'ouvrir en septembre 2011. Les étudiants sont actuellement en stage.

Sur la spécialité Administrations locales et régionales en Europe

Sur la synthèse de l'évaluation de la mention et qui concerne le Master 2 Administrations locales et régionales en Europe (ALORE) :

- les évaluateurs n'ont pas relevé le partenariat très important et exclusif en France avec le Conseil de l'Europe : trois administrateurs de la Direction des institutions démocratiques interviennent dans l'UE 1 de la spécialité.
- Le Master 2 Administrations locales et régionales en Europe (ALORE), et de façon générale les autres M2, ne sont alimentés qu'en partie par le M1 Administration publique de l'IPAG qui fait l'objet de l'évaluation. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir aucune correspondance entre ce seul M1 et les M2 de la mention. Les M2 sont alimentés notamment par la Faculté de Droit (Droit et AES).
- En ce qui concerne une éventuelle mutualisation avec l'Université de Haute-Alsace, elle est illusoire en raison de la distance séparant les campus.

Sur l'appréciation de la spécialité Administrations locales et régionales en Europe (ALORE) :

- Le Master 2 Administrations locales et régionales en Europe (ALORE) bénéficie incontestablement de l'antériorité puisque la spécialité avait été créée en 1976 par le Professeur Robert HERTZOG sous la forme d'un DESS.

Les deux spécialités, Administrations locales et régionales en Europe (ALORE) et Carrières et action publiques (CAP) sont bien distinctes. Ce n'est que par accord tacite que des étudiants du Master Carrières et Action Publiques (CAP) suivent des cours du Master Administrations locales et régionales en Europe (ALORE). La démarche est à sens unique. Elle a cependant été encouragée au titre de la mutualisation au sein de la mention.

-L'habilitation 2013-2017 a proposé une plus grande différenciation entre les deux parcours de la spécialité Administrations locales et régionales en Europe (ALORE). En effet, il s'avère que le parcours Autonomie locale et politiques publiques en Europe (ALPPE) est maintenant bien identifié comme étant le parcours de l'intégration européenne et de la coopération transfrontalière. C'est la raison pour laquelle la maquette 2013-2017 a créé une structure plus importante avec des cours propres aux parcours.

- L'insertion professionnelle : les étudiants du parcours Administration des collectivités territoriales (ACT) se destinent a priori à une carrière dans la fonction publique territoriale (sur les 20 étudiants du parcours en 2011/2012, 8 étudiants ont réussi le concours d'attaché territorial). Mais d'autres tentent plusieurs concours, y compris ceux de la fonction publique de l'Etat (2 IRA et 1 Inspection des Finances publiques). Il faut relever aussi, à titre d'exemple, que trois étudiants du parcours ont été admis dans des Prépa ENA- INET différentes : Bordeaux, Rennes et Strasbourg.

Les étudiants du parcours Autonomie locale et politiques publiques en Europe (ALPPE) sont majoritairement déjà insérés professionnellement (étudiant japonais fonctionnaire du Ministère de tutelle des collectivités locales, étudiante moldave fonctionnaire de la République de Moldavie, etc.).

- Sur les «recommandations pour l'établissement» : le Master 2 ne peut pas se positionner par rapport au Master Carrières et Action Publiques (CAP), ayant l'ancienneté d'une part, et une vocation professionnelle quelque peu différente, d'autre part. Le Master Administration locales et régionales en Europe (ALORE) tient à être bien identifié comme ayant pour cible principale les carrières dans les collectivités territoriales, qui ont encore des gisements d'emplois grâce à une pyramide des âges en faveur des jeunes diplômés.